

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC1095

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 52

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des informations »,

les mots :

« de l'information ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.